



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

Le mardi 28 mai 2024, à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Mme COURCHÉ, Mesdames ALEXANDRE-LEMESLE, LABBÉ, MOREL, SADOU, TASSERIE, VEERAYEN, Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, LEFEBVRE, OGER, TSJOEN.

ABSENTS :

Mme MAQUET excusée, ayant donné procuration à Mme COURCHÉ.
Monsieur ANTONIOLI, non excusé.

Monsieur TSJOEN est nommé secrétaire de séance.

Les compte-rendu des deux dernières réunions précédentes ont été adoptés à l'unanimité

OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES) ET TARIFS APPLIQUÉS :

La mairie a décidé de proposer un nouveau service aux familles, à savoir un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) pendant les vacances scolaires suivantes :

- Du 21 au 25 octobre 2024
- Du 10 au 14 février 2025
- Du 07 au 11 avril 2025
- Du 07 au 18 juillet 2025.

Le CLSH fonctionnera à la journée, de 8 h à 18 h 00, sur la base de 5 jours, pour les vacances d'octobre, février et avril, ou 10 jours (pour les vacances de juillet). Les réservations à la carte ne seront pas acceptées. Les familles devront réserver pour 5 jours.

Le tarif appliqué sera le même que le tarif du mercredi à la journée (en fonction du quotient familial)

Le tableau et les tarifs seront revus lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N° 27-2024 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET ÉCOLE (nouvelle cour d'école et nouveau bâtiment)

Dans le cadre du projet école, les membres du conseil municipal doivent donner leur accord pour demander la subvention au « Fond vert » et au « Conseil Départemental ».

Les membres du conseil municipal autorisent, avec 13 VOIX POUR DONT UNE PROCURATION, Madame le Maire à demander une subvention au « Fond Vert » et au « Conseil Départemental », pour le projet école et la renaturalisation de la cour d'école.

DÉLIBÉRATION N° 28-2024 - VOIRIE – ESPACE VERT ACCESSOIRES DE VOIRIE – GESTION DELEGUEE – CONVENTION – SIGNATURE - AUTORISATION

Les espaces verts en tant qu'accessoires de voirie des voies transférées à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole relèvent de la compétence de cette dernière. Toutefois, il est possible pour les communes d'en assurer la gestion, lorsqu'elles le souhaitent, en concluant avec la Communauté urbaine une convention de gestion déléguée.

Ainsi la Commune fait le choix d'assurer directement l'entretien des espaces verts concernés : terre-pleins, îlots, ronds-points, platebandes entre chaussées et trottoirs ainsi que les arbres d'alignement.

Le transfert de la compétence relative à la gestion des espaces verts accessoires de voirie n'ayant pas fait l'objet d'un transfert de charge au moment de la création de la Communauté urbaine, la convention de gestion déléguée n'entraînera donc pas le remboursement par la Communauté urbaine des frais d'entretien engagés par la commune.

Dans ce cadre, il convient de conclure une convention avec la Communauté urbaine La Havre Seine Métropole afin de déterminer les conditions de la gestion déléguée de l'entretien des espaces verts accessoires de voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-27 ;

VU le budget de l'exercice 2024,

VU l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 portant création de la Communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire issue de la fusion des communautés d'agglomération havraise, de la communauté de commune de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval ;

CONSIDERANT :

- Le transfert de la compétence relative à la gestion des espaces verts accessoires de voirie à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

- Le souhait de la Commune de conventionner avec la Communauté urbaine pour se voir déléguer la gestion des espaces verts accessoires de voirie ;

- Que cette gestion déléguée comprend l'entretien des espaces verts implantés sur les terre-pleins, îlots, ronds-points, platebandes entre chaussées et trottoirs ainsi que les arbres d'alignement ;

- Que le transfert de la compétence relative à la gestion des espaces verts accessoires de voirie n'ayant pas fait l'objet d'un transfert de charge au moment de la création de la Communauté urbaine, la convention de gestion déléguée n'entraînera pas le remboursement par la Communauté urbaine des frais d'entretien engagés par la commune ;

- Qu'il convient de conclure une convention fixant les conditions de la gestion déléguée par la Commune de ces équipements.

DÉCIDE

- **D'autoriser Madame le Maire à signer** la convention de délégation de gestion des espaces verts accessoires de voirie avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. **Sans incidence financière.**

PRÉSENTATION DE L'APPLICATION EDUC LEVER

Un élu explique aux membres du conseil municipal que « EDUC LEVER » est un site qui propose un accompagnement scolaire en ligne, sur le même principe que les cahiers de vacances. Ils proposent que la mairie prenne en charge le financement de ce site et de le proposer aux familles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable à cette proposition au motif que :

- le principe des cahiers de vacances en version numérique oblige une fois de plus à utiliser des écrans d'ordinateur et estime que les enfants utilisent déjà assez d'application en ligne.
- cela représente un coût pour la commune
- ce n'est pas le rôle de la commune de proposer du soutien scolaire.

Cependant, les membres du conseil municipal proposent de faire savoir aux parents qu'un tel site existe.

AMENAGEMENT AUTOUR DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIES RUE DE L'OISEAU LYRE ET RUE DES CHATAIGNIERS

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'aménager un accès et de protéger les bouches incendie rue de l'Oiseau Lyre, ainsi que les poteaux incendie n° 5 et 8 de la rue des Châtaigniers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable, au motif que l'entretien autour des poteaux incendie peut-être de la compétence de l'employé communal.

3°) DÉLIBÉRATION N° 29-2024 - DEFENSE INCENDIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

➤ devis réserve incendie rue des Cèdres Bleus et rue des Tilleuls

Deux habitants de la Remuée se sont proposés pour céder une partie de leur terrain en vue de la pose d'une réserve incendie 120 m³.

➤ mise aux normes des plans d'évacuation / intervention des bâtiments communaux

Un élu explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une mise aux normes des plans d'évacuation et d'intervention des bâtiments communaux (mairie, église, salle omnisports, restaurant scolaire, école).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 13 VOIX POUR, dont UNE PROCURATION, acceptent :

- la pose de réserve incendie rue des Cèdres Bleus et rue des Tilleuls
- La mise aux normes des plans d'évacuation / intervention des bâtiments communaux

et autorisent Madame le Maire à demander les subventions.

DÉLIBÉRATION N° 30 – 2024 – INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR À L'AIRE DE LOISIRS

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal pour demander une subvention en vue de l'acquisition d'un défibrillateur à l'aire de loisirs.

Coût du défibrillateur : 1 541.00 euros HT, soit 1 849.20 euros TTC

Subvention du Département : 50 % sur une dépense plafonnée à 2 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent Madame le Maire à demander une subvention en vue de l'acquisition d'un défibrillateur à l'aire de loisirs.

POUR INFORMATION

➤ Point sur le recensement des marnières (carte)

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le plan des marnières élaboré par la société qui a été chargée par la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole de mettre à jour les indices de cavités.

➤ Point sur le plan de zonage PLUi (carte)

Madame le Maire présente le futur plan de zonage proposé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Il apparaît que sur ce plan ne figure pas les emplacements réservés. Il faudra faire remonter l'information et demander une mise à jour des emplacements réservés.

➤ Point sur le parking rue des Châtaigniers

Finalement, grâce au fond de concours, le projet du parking prévu à hauteur du 28, rue des Châtaigniers, va être réalisé. Cependant, il reste de la compétence de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole.

➤ Point terrain rue des Grives

Mise au point sur l'aménagement du terrain acquis par la commune, rue des Grives : Plusieurs aménagements sont prévus, à savoir : cheminement piéton autour du talus, rampe d'accès pour voir les animaux, tables de pique-nique autour de la mare, bancs, bains de soleil, haies sur la partie est du terrain.

➤ Projet école

Madame le Maire présente le plan définitif du projet de rénovation et d'aménagement de l'école (aménagement de la cours, constructions de classes) effectué par l'Architecte.

➤ Action communication conseil municipal des enfants et incivilités

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil municipal des enfants va tourner plusieurs clips. sur les thèmes suivants :

- Les incivilités (déjections canines, équines, poubelles
- La sécurité (dans la commune, à l'école)
- La propreté de la commune (ramassage des papiers....)

Ils auront tous un T-SHIRT avec le logo de la commune et, au dos, l'inscription suivante : « Jeunes et engagés contre les incivilités ».

Coût de la prestation : 450 euros.

Le premier clip est prévu le 7 juin prochain

➤ délibération sur la loi d'accélération de la Production des énergies renouvelables
(délibération n°15-2024, du 13 février 2024)

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que la délibération concernant la loi d'accélération de la Production des énergies renouvelables, qui demande aux communes de délimiter des zones pour l'implantation de panneaux solaires chez des particuliers (sur leur terrain ou sur des bâtiments), en date du 13 février dernier, n'est pas recevable. Avant de reprendre une nouvelle délibération, elle informe les membres du conseil municipal qu'elle va assister à une réunion organisée par la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole afin d'avoir de plus amples explications et informations.

➤ Sortie à Caen du Conseil Municipal des Enfants

L'élue qui a accompagné le Conseil Municipal des Enfants au Mémorial de Caen, fait un compte-rendu de la sortie. Le retour est positif. Elle explique que les enfants ont été intéressés par les expositions et se sont très bien comportés.